



22 mai 2018

Communiqué de presse

Reprise de DOUX : l'accompagnement des éleveurs pour une transformation durable de la filière volaille

Le tribunal de commerce de Rennes a entériné, vendredi 18 mai 2018, la reprise du groupe DOUX par le groupement constitué autour des entreprises LDC et TERRENA.

Cette décision entraîne l'arrêt d'activité de l'abattoir du groupe situé à Chantonnay en Vendée.

Cette situation nécessite donc, en complément des efforts qui seront engagés pour favoriser la reconversion des salariés, de trouver des solutions d'avenir pour les 63 éleveurs qui approvisionnaient cet abattoir.

Ces éleveurs sont majoritairement situés en Pays de la Loire (34 en Vendée, 14 en Loire-Atlantique et 7 en Maine-et-Loire) ; 7 sont situés en Nouvelle-Aquitaine (deux-Sèvres et Charente-Maritime) et 1 en Bretagne.

Les services de l'État en Pays de la Loire se mobilisent pour accompagner les éleveurs, aux côtés du Conseil Régional et des sociétés désignées par le tribunal de commerce pour la reprise des activités du groupe DOUX.

Cet accompagnement concernera l'aide à l'adaptation des bâtiments d'élevage pour permettre aux éleveurs de réorienter leurs productions sur des produits adaptés aux marchés, ou encore l'appui à la gestion de difficultés économiques liées à l'arrêt d'activité de l'abattoir.

Contact presse

Préfecture de la région Pays de la Loire,

Préfecture de la Loire-Atlantique

Service régional de la communication interministérielle (SRCI)

02 40 41 20 91 / 92

pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr

www.pays-de-la-loire.gouv.fr

@Prefet44